

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |
|---------------------|------------------|---|
| 19/09/2025 | 29/09/2025 | En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 |

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 24 Septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés Rémy GORON, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON, à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°06-09-2025 – Accord de principe – cession terrain municipal

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire d'espace non bâti situé entre la rue des Horizons et la rue Angèle Vannier.

Considérant qu'une partie de ces espaces n'est pas utilisée et qu'elle est située en zone UE du PLU ouvrant la possibilité à la construction d'un futur logement, monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe à la cession d'une parcelle d'environ 300m².

Dans le cas où une piste en vue de la cession de ce terrain se concrétiserait, il reviendrait après bornage, de fixer un tarif de vente et d'autoriser monsieur le Maire à réaliser la vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord de principe à la cession d'une partie de la parcelle municipale cadastrée AC section 299, dans le prolongement de la parcelle AC n°294, pour une superficie d'environ 300m²

Précise que les conditions d'une éventuelle vente feront l'objet d'une délibération ultérieure

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND

Le Maire

Pascal HERVÉ

